

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2011

**RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DU MÉDICAMENT
ET DES PRODUITS DE SANTÉ - (n° 3725)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 161

présenté par
M. Robinet-----
ARTICLE 18

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« et respecter »,

les mots :

« ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.